



Ergonomie : au travail !

AUTRES

EU Project ErgoHair VS/2017/0077

ergoHair



Ce projet a été développé
avec le soutien de la
Commission européenne.

SERVICE EXTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL

Associer plus étroitement les services de prévention et conseiller les médecins du travail

- Les services de prévention et les infirmiers experts en prévention peuvent acquérir plus de connaissances et une plus grande compréhension du travail en salon de coiffure, en ce qui concerne :
 - les risques de sécurité et de santé
 - les contraintes ergonomiques lors de l'exécution du travail
- Afin de :
 - mieux comprendre les risques de sécurité et de santé auxquels sont exposés les coiffeurs
 - prodiguer des conseils ciblés aux coiffeurs.
- Ainsi, ils peuvent miser plus sur la prévention que sur le post-traitement.
- Il faut stimuler l'application de la méthode d'inventaire des risques (OIRA, ...).
- Il faut informer le coiffeur sur le fonctionnement des services externes de prévention : surveillance de la santé, conseils ergonomiques, conseils lors de travaux de réaménagement, conseiller en prévention risques psychosociaux, conseils en matière de politique contre l'absentéisme pour cause de maladie, ...

Faire rapport des problèmes de santé

- Il faut réaliser qu'il existe un problème de sous-rapportage des problèmes de santé et des maladies professionnelles parce que beaucoup de coiffeurs qui éprouvent des problèmes de santé ont déjà quitté le secteur.
- En organisant systématiquement des évaluations de santé périodiques, le médecin du travail pourra détecter plus vite les problèmes de santé et les maladies professionnelles et en faire rapport.
- Il serait bien que plus d'affections soient reconnues comme des maladies professionnelles.
(En Allemagne, seuls 2 % des TMS sont reconnus comme des maladies professionnelles.)
- Il serait bon de rendre les codes des maladies professionnelles spécifiques au secteur.

ASSURANCES, SECURITÉ SOCIALE, SOINS DE SANTÉ

- Récompensez une « bonne politique de prévention » afin de prévenir l'absentéisme pour cause de maladie.
- Veillez à offrir une aide financière/subvention au coiffeur-employeur qui achète du matériel ergonomique.
 - Dressez par ex. une liste des matériaux remboursables par l'assurance.
 - Permettez aux employeurs de se procurer facilement du matériel pédagogique.
- *(Cette approche a eu un effet direct, clair et positif sur la santé des coiffeurs en France).*
- Soulignez l'importance des « avantages financiers sur le long terme » et évitez que les employeurs prêtent uniquement attention à la viabilité financière sur le court terme.
- Il serait bien que les TMS soient diagnostiqués comme des maladies professionnelles.
- Il serait bon de rendre les codes des maladies professionnelles spécifiques au secteur.
- Lors du développement d'une stratégie de prévention il faut tenir compte du fait que :
 - Les salons de coiffure sont d'ordinaire des petites ou moyennes entreprises (PME).
 - Les coiffeurs indépendants souffrent significativement plus de TMS parce qu'ils prennent moins de pauses et parce qu'ils ont aussi à effectuer d'autres tâches organisationnelles à côté de leurs activités de coiffure.
- Faites une comparaison des coûts et bénéfices pour influencer les employeurs. Soulignez les bénéfices d'un équipement/matériel ergonomique en comparaison du coût des problèmes de santé et de l'absentéisme (retour sur investissement d'une bonne politique de prévention). On pourrait en cela travailler en collaboration avec des coiffeurs ayant déjà demandé une indemnité.
- Afin de stimuler l'utilisation de matériel ergonomique de qualité, on pourrait aussi penser par ex. à :
 - Une différenciation au niveau des primes : une réduction sur les primes d'assurance lorsqu'on investit suffisamment dans un équipement ergonomique (évaluation du risque).
 - La possibilité d'amortir plus rapidement du mobilier et du matériel ergonomique de qualité.
 - Offrir une réduction pour du matériel ergonomique de qualité.
 - Mettre à disposition gratuitement du matériel ergonomique de qualité : par ex. aux apprentis-coiffeurs.